

# ANALYSES EN CAS DE VENTE OU D'ACHAT DE BOVINS

**PRISE EN CHARGE par INNOVAL - Offre Garantie du Sanitaire :** analyses réalisées dans les 60 jours précédant la vente du bovin 100% (vente à destination d'un élevage breton en ASDA verte). Dans les 30 jours suivant l'achat 50%.

SI VENTE OU ACHAT	OBLIGATOIRE	RECOMMANDÉ		
	BVD	PARATUBERCULOSE	NÉOSPOROSE	BESNOITIOSE
<b>FEMELLE AYANT DÉJÀ VÊLÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bovin sans appellation non IPI<sup>(1)</sup> = prise de sang PCR<sup>(3)</sup></li> <li>➤ Si appellation non IPI<sup>(1)</sup> = pas de prise de sang</li> </ul> <p><b>⚠ au veau à naître si femelle gestante<sup>(2)</sup></b></p>	Prise de sang sérologie	Prise de sang sérologie	Prise de sang sérologie
<b>GÉNISSE DE PLUS DE 12 MOIS JUSQU'AU PREMIER VÊLAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bovin sans appellation non IPI<sup>(1)</sup> = prise de sang PCR<sup>(3)</sup></li> <li>➤ Si appellation non IPI<sup>(1)</sup> = pas de prise de sang</li> </ul> <p><b>⚠ au veau à naître si femelle gestante<sup>(2)</sup></b></p>	PCR sur bouse	Prise de sang sérologie	Prise de sang sérologie
<b>GÉNISSE DE MOINS DE 12 MOIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bovin sans appellation non IPI<sup>(1)</sup> = prise de sang PCR<sup>(3)</sup></li> <li>➤ Si appellation non IPI<sup>(1)</sup> = pas de prise de sang</li> </ul>	Prise de sang sérologie sur les mères des génisses vendues	Prise de sang sérologie	Prise de sang sérologie
<b>MÂLE REPRODUCTEUR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bovin sans appellation non IPI<sup>(1)</sup> = prise de sang PCR<sup>(3)</sup> + sérologie*</li> <li>➤ Si appellation non IPI<sup>(1)</sup> = sérologie pour mâle + 6 mois (+ 6 mois : recommandée)</li> </ul>	PCR sur bouse pour mâle + 12 mois	Prise de sang sérologie pour mâle + 6 mois	Prise de sang sérologie

(1) Vérification appellation non IPI : [www.gds-bretagne.fr/mes-besoins/garantie-bvd](http://www.gds-bretagne.fr/mes-besoins/garantie-bvd) ou mention sur l'ASDA.

(2) Si femelle gestante (en + de l'appellation non IPI) : sérologie BVD sur la femelle à plus de 6 mois de gestation cela garantie automatiquement le veau à naître, ou PCR BVD à réaliser sur le veau à naître.

(3) PCR BVD pour l'appellation non IPI : si bovin moins de 3 mois : PCR individuelle - Si bovin plus de 3 mois : PCR de mélange.

## CES MALADIES ONT UN IMPACT SUR LE TROUPEAU

### BDV

Perte de 31€ par 1000 litres de lait, avortement, mortalité veau

### PARATUBERCULOSE

Perte de 13€ par 1000 litres de lait, mortalité adulte

### NÉOSPOROSE

Joue un rôle dans 20% des investigations avortements répétés

#### Fusion ou reprise de troupeau ? Installation?

Contactez-nous pour un accompagnement santé spécifique :  
02.99.87.36.36 • [conseil\\_sante@innoval.com](mailto:conseil_sante@innoval.com)

N'oubliez pas de transmettre par courrier les ASDA accompagnées, si les conditions sont respectées, du document de dérogation IBR.